

ANNÉE 1824.

VENDREDI 20 Août.

Wattin

nsbergk.

EXTÉRIEUR.
SUÈDE.

Stockholm, le 3 août. — L. M. sont attendues après-demain au domaine royal d'Erikslund, en Sudermanie, et l'on présume qu'elles seront ici le 7 ou le 8. On dit aussi que le prince et la princesse royale reviendront de Norwège au commencement d'octobre.

Le journal intitulé *Almanna* est suspendu, suivant l'expression technique usitée ici depuis le commencement de ce mois, c'est-à-dire, que la publication en est défendue jusqu'à ce que le roi la permette de nouveau. Son numéro du 27 juillet contenait, sous le titre d'*étoiles volantes* (sternschuppen), un article satyrique sur les ordres; cependant, on ne sait pas positivement si c'est le motif de sa suspension.

SUISSE.

Berne, le 6 août. — Le ministre des relations extérieures du royaume des Pays-Bas a répondu, sous la date du 17 juillet, d'une manière satisfaisante à une note de la Suisse sur ses relations commerciales avec cette puissance, en désignant M. le comte de Liedekerke, qui, de Turin, où il se trouve encore en congé, doit se rendre à Berne pour recevoir des ouvertures plus précises sur l'objet des conférences.

L'évêque de Bâle, résidant toujours à Ofenbourg en Allemagne a fait défense, par l'organe de son vicaire-général, aux étudiants en théologie de Soleure, de fréquenter la société des étudiants suisses formée depuis plusieurs années. L'étudiant qui, malgré cette défense, serait reconnu membre d'une société dans laquelle des protestans sont reçus, ne pourra être admis au sacerdoce.

ALLEMAGNE.

Francfort, le 14 août. — S. A. R. le prince Guillaume de Prusse succède à S. A. I. l'archiduc Charles, en qualité de gouverneur de la forteresse de Mayence, pour trois ans. M. le lieutenant-général baron de Carlowitz a été nommé vice-gouverneur.

ITALIE.

Livourne, le 14 août. — Un brick de guerre anglais est arrivé hier ici en six jours, venant de devant Alger. Il a apporté la nouvelle que le 26 juillet la paix a été rétablie entre l'Angleterre et le Dey. Celui-ci s'est soumis à toutes les conditions qu'on lui a imposées. Un court bombardement a fait voir que la ville était exposée à une entière destruction, tandis que son artillerie ne pouvait pas atteindre les vaisseaux anglais.

ANGLETERRE.

Londres, le 13 août. — Lord Bérésford, arrivé de Lisbonne a été reçu en audience particulière, par le roi, à Windsor.

— La frégate l'*Owen-Glendocer* est entrée le 11 à Portsmouth revenant de la côte d'Or. Le capitaine Phillimore rapporte que le roi des Aschantis, à la tête de forces redoutables, s'avance sur les établissemens anglais. Il est suivi d'un trésor de cent mille onces d'or en lingots et en poudre, afin de pourvoir abondamment à la subsistance de ses troupes. Le capitaine Sutherland espère toutefois être en état de se défendre à Coast-Castle, si les Aschantis ne parviennent pas à se procurer de l'artillerie de siège.

— Les dernières nouvelles de la Jamaïque, en date du 18 juin, étaient alarmantes : celles qui viennent d'arriver le sont bien plus encore. Voici ce qu'on lit dans la gazette de Kingston, du 25 juin :

« La révolte des nègres, loin d'être apaisée, a pris un caractère bien plus grave. Les émissaires qui les excitent à s'armer contre les blancs, ont facilement persuadé à ces êtres ignorans que le roi d'Angleterre leur avait accordé la liberté, et qu'ils n'étaient retenus en servitude que par l'inhumanité de leurs maîtres.

« Le fait suivant peut donner une idée de l'exaspération des noirs révoltés. Un d'eux ayant été pris hors de l'habitation dont il dépend, profita du moment où ses mains étaient libres encore pour s'ouvrir le ventre et répandre ses entrailles. Avant d'expirer, il fit la déclaration qui suit : M. Malcolm et M. Camp-

pell devaient être les premiers propriétaires égorvés. Ce n'est pas qu'ils fussent injustes et cruels envers leurs nègres, qu'au contraire ils traitaient fort bien; mais parce qu'il leur avaient caché l'acte par lequel le roi et M. Wilberforce (le grand avocat des noirs au parlement) leur avait donné la liberté. Il n'est que trop facile de prévoir quelles horribles conséquences peut avoir cette persuasion, si elle se propage parmi tous les noirs de nos colonies.

C'est le 13 que l'insurrection a éclaté dans le canton de la Jamaïque dit *Alexandria*. L'incendie des deux granges en fut le signal; sans l'apparition soudaine des militaires, les conjurés auraient exécuté leur plan, qui paraît fort vaste. Le lendemain, pendant que les blancs étaient réunis à Argyle, les noirs de l'habitation de *Golden-Grove* s'emparèrent de fusils et de pistolets après avoir enfoncé les portes. Environ 30 hommes et 4 femmes désertèrent pour aller retrouver leurs camarades dans les bois. Pendant la nuit, ils revinrent escalader un mur d'enclos, et tuèrent cinq chevaux et trois mules appartenant à M. Malcolm. La milice est sur pied; son service est d'autant plus fatigant qu'il faut fouiller les bois et occuper tous les défilés des montagnes.

— Un marchand de Londres étranger, s'étant rendu ces jours derniers au bureau des étrangers (alien office), pour se faire délivrer un certificat constatant qu'il a résidé pendant sept années en Angleterre (ce qui lui donne le droit de régnicole), on lui a demandé s'il pouvait affirmer que, pendant ce laps de tems, il n'avait pas été un seul instant hors du royaume. Ne pouvant faire une semblable déclaration, on lui a refusé le certificat, quoiqu'il ait, pendant neuf ans, demeuré à Londres, où il a constamment une maison et un bureau de commerce. Il paraît donc qu'en se rendant par un bâtiment à vapeur à Calais, et en retournant en Angleterre le lendemain, l'étranger perd le droit que lui accorde une disposition du dernier bill, et rend au ministère de l'intérieur la plénitude de ses pouvoirs sur les étrangers. Le Courrier, en rapportant ce fait, d'après un autre journal, ajoute que le marchand devait s'adresser à ce ministère pour en obtenir justice.

— Le journal de Caraccas contient, dans un de ses derniers numéros, une suite d'observations sur la question de savoir si la Colombie, par la reconnaissance de son indépendance de la part d'Angleterre, retirerait d'autres bénéfices que les avantages dont elle jouit déjà par l'admission de son pavillon dans les ports anglais, et par la déclaration de lord Liverpool qu'aucune confédération de puissances étrangères n'oserait tenter de la réduire à l'obéissance. Voici quelques-unes de ces observations :

« Nous ne sollicitons point notre indépendance, nous la possédons, nous l'avons gagnée nous mêmes, et nous la conserverons par nos propres efforts; mais de même que parmi les hommes un nom acquis d'une manière quelconque, fait des merveilles, la reconnaissance de cette possession avancerait plus rapidement notre prospérité que ne le ferait notre mérite intrinsèque.

« Pour preuve de ce que l'opinion peut faire en assignant une valeur aux nations ainsi qu'aux individus, nous n'avons qu'à faire remarquer l'affluence croissante en ce pays de citoyens des Etats-Unis, depuis que leur gouvernement nous a reconnus. Notre république n'est pas plus consolidée actuellement qu'avant cette reconnaissance, et cependant nous pouvons avancer en toute sûreté, que, sans cette mesure nous ne verrions pas tant de marchands, de gens de professions et d'autres Américains du nord venir peupler Caraccas.

« Quand l'Angleterre aura adopté la même politique, le même résultat s'ensuivra. Notre confiance dans le ministère britannique nous fait espérer que ce moment approche; et quand il sera arrivé, lord Liverpool s'apercevra que nous ne jouissons pas maintenant de tous les avantages que la déclaration de notre indépendance peut nous procurer. S'il existe des bénéfices réels résultant des relations actuelles entre les deux pays, ce n'est pas de ce côté de l'Atlantique qu'ils se trouvent.

FRANCE.

Paris, le 15 août. — Les tribunaux français, composés de magistrats *inamovibles* n'ayant pas toujours jugé les questions relatives aux journaux, selon l'esprit du ministère, celui-ci a jugé à propos de réprimer la *licence* que prenaient messieurs les journalistes, de n'être pas toujours de son avis et surtout de gloser sur ses actes. En conséquence, il a provoqué l'ordonnance suivante que nous copions sans réflexions :

LOUIS, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, A tous ceux qui ces présentes verront, salut.

Vu l'art. 4 de la loi du 17 mars 1822, ainsi conçu :
« Si dans l'intervalle des sessions des chambres, des circonstances graves rendaient momentanément insuffisantes les mesures de garantie et de répression établies, les lois des 31 mars 1820 et 26 juillet 1821 pourront être remises immédiatement en vigueur en vertu d'une ordonnance du

- » roi, délibérée en conseil et contresignée par trois ministres.
- » Cette disposition cessera de plein droit, un mois après l'ouverture de la session des chambres, si pendant ce délai elle n'a pas été convertie en loi.
- » Elle cessera pareillement de plein droit, le jour où sera publiée une ordonnance qui prononcerait la dissolution de la chambre des députés.

Considérant que la jurisprudence de nos cours a récemment admis pour les journaux une existence de droit indépendante de leur existence de fait ;

Que cette interprétation fournit un moyen sûr et facile d'éviter la suspension et la suppression des journaux.

Qu'il suit de là que les moyens de répression établis par l'art. 3 de la loi du 17 mars 1822, sont devenus insuffisants ;

Voulant dans ces circonstances, et jusqu'à la prochaine réunion des chambres, pourvoir avec efficacité au maintien de l'ordre public ;

Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit : Art. 1er. Les lois sur la Censure des journaux des 31 mars 1820 et 26 juillet 1821 sont remises en vigueur, à dater de ce jour.

Donné au château des Tuileries, le quinzième jour du mois d'août de l'an de grâce 1824, et de notre règne le trentième.

Signé LOUIS.

La censure créée par l'ordonnance précitée sera exercée par une commission sous la présidence de M. le conseiller-d'état directeur-général de la police.

— Le 9 août du matin, l'ex-colonel Gauchais est arrivé à Poitiers, escorté par trois gendarmes. On croit qu'il sera jugé aux prochaines assises qui auront lieu au mois de novembre prochain.

— M. le chevalier Drovetti, consul général de France en Egypte, dont tous les voyageurs, qui ont parcouru cette intéressante contrée, se sont accordés à louer le noble amour des arts, la bienveillance éclairée et le généreux désintéressement, vient de faire au musée de Lyon un don des plus précieux. Ce sont huit tableaux antiques, ouvrage égyptien sur pierres funéraires sculptées, et d'une belle conservation.

— On mande de Bordeaux, en date du 12 août :

Parmi les causes appelées au tribunal de police correctionnelle, dans la semaine qui vient de s'écouler, il en est une dont les détails singuliers prouvent que la superstition des temps reculés n'est pas encore détruite au 19e. siècle. Charles Breton, herboriste à Bordeaux, avait la réputation dans quelques communes voisines, de guérir, avec les remèdes les plus simples, les maladies les plus rebelles. Jean Lafon, laboureur de la commune de Sallebeuf, connaissait la réputation de Breton ; sa femme était affectée d'un cancer qui lui causait les douleurs les plus aiguës ; Lafon se rend à Bordeaux, arrive chez Breton, et lui fait part de la maladie de sa femme, ajoutant qu'il croyait bien que c'est du MAL DONNÉ. — C'est en effet du mal donné, dit aussitôt Breton, qui déjà a conçu le projet d'exploiter la crédulité de cet homme ; et c'est du MAL DONNÉ A MORT. — Bon, reprend le rustre, si c'est du mal donné à mort, je n'ai pas besoin de vos remèdes. — Au contraire, dit Breton, il faut en user, car je guéris aussi le MAL DONNÉ A MORT. Lafon est persuadé ; en conséquence il reçoit des petites fioles d'un remède liquide, qu'il paie de 15 à 19 francs chaque, et recommandation lui est faite de venir en chercher de nouvelles aussitôt l'emploi fait des premières, autrement sa femme devait courir les plus grands dangers. Lafon a soin de revenir toutes les semaines, ou d'envoyer ses parens chercher le précieux remède de Breton, qui toujours le fait payer fort cher ; un jour sa fille est chargée de cette commission, Lafon incommodé ne pouvant venir lui-même à Bordeaux ; cette jeune fille fait part à Breton de cette circonstance. « Lorsque votre père, dit Breton, vint chez moi la première fois, votre mère n'avait que pour six jours de vie ; quant à votre père il est condamné à devenir fou ; je peux prévenir ce malheur, prenez une fiole de mon remède pour lui. » Cette proposition est acceptée, et 22 fr. 50 c. sont comptés à Breton pour cette fiole et celle destinée à la femme Lafon. « Mais, dit la jeune fille, qui donc a donné du mal à ma mère ? — Ce sont, répond Breton, deux personnes que je ne dois pas nommer ; l'une d'elles est déjà hors d'état de lui nuire, et j'ai rogné les ongles à l'autre. » Le frère de Lafon est une autre fois chargé de dire à Breton que ses remèdes ne font aucun effet, et que sa belle-sœur est plus malade que jamais. « Vous vous trompez, dit Breton, elle va mieux, je le sais. — Mais, dit l'autre, vous ne l'avez pas vue, et je vous assure qu'elle est plus mal. — Et moi je vous soutiens qu'elle est mieux, réplique Breton. » Enfin, le commissionnaire est convaincu, et de nouvelles fioles sont achetées. Breton, qui craignait de perdre trop tôt la pratique de Lafon, ou de n'en pas être payé lorsqu'il lui faisait quelque crédit pour ses remèdes, eut soin de raconter à la fille Lafon, qu'une jeune personne de Saint-Pardon, qui était malade et à laquelle il fournissait des remèdes, était morte au bout de trois jours, dès l'instant que son père avait cessé d'en prendre, et ne lui avait pas payé ceux qu'il lui devait. Cette prétendue histoire produisit son effet, et le malheureux Lafon se trouve avoir payé pour 400 fr. de remèdes à Breton. Telle est une partie des faits qui sont résultés des dépositions faites à l'audience de jeudi dernier. L'imputation d'une escroquerie du même genre envers une femme de Lormont, mais accompagnée de circonstances plus criminelles, semblerait résulter de la procédure écrite ; cette femme, dont le mari était expiré le matin, n'a pu être entendue à cette audience. Charles Breton est prévenu : 1 d'avoir vendu des drogues sans autorisation ; 2 d'avoir exercé la chirurgie sans diplôme ; 3 et d'avoir escroqué une partie de la fortune de divers individus. La cause a été continuée au 14 du courant, jour où le défenseur du prévenu et le ministère public seront entendus, et où, probablement, le tribunal prononcera son jugement.

INTÉRIEUR.

Bruxelles, le 18 août. — M. de Navia, chargé d'affaires de S. M. C. près notre cour, venant de Paris, est arrivé hier en cette ville.

— Ce matin on a exposé au carcan sur la Grand-Place de cette ville, le nommé J. B. Lemmens de Boom, condamné à mort, peine commuée en celle de 20 années de travaux forcés et à la flétrissure. Cet assassin a examiné avec calme, tout le temps qu'a duré son exposition, la multitude qui entourait l'échafaud. Il n'avait plus aujourd'hui l'audace et l'effronterie qu'il

n'avait cessé de montrer durant les débats de son procès. Les autres condamnés pour vols étaient également exposés au carcan d'hui dont un a aussi été flétri.

— Un individu de cette ville a été arrêté avant-hier soir comme prévenu d'un crime honteux. Déposé à l'Amigo, hier il s'est procuré un couteau sous un prétexte quelconque, et a tenté de se suicider en se coupant la gorge. Il a été porté à l'hôpital St.-Jean.

LIÈGE, LE 19 AOUT.

— Il s'est élevé la question de savoir si les experts désignés par les tribunaux en vertu de l'article 79 de la loi sur la contribution personnelle, et qui, d'après les instructions existantes sont, comme les experts de l'état, assujétis à la prestation du serment devant le juge de paix, pour être admis à ce serment, être ou non munis d'une commission formelle et timbrée de la part de leur commettant. M. le gouverneur de la province du Hainaut vient d'informer ses administrés que cette question a été soumise au conseil des recettes qui, par sa résolution en date du 15 juillet dernier, n. 15, a décidé qu'aux termes et dans l'esprit de la loi, la délivrance par les contribuables d'une commission formelle et timbrée des experts qu'ils ont désignés, ne peut être considérée comme nécessaire.

(Journal de Bruxelles)

— La question ayant été soumise à l'administration générale, si les communes de ville et village où l'instruction est donnée gratis à la plupart des enfants, et où seulement quelques-uns d'entr'eux paient une somme très-modique pour leur enseignement, pouvaient participer à l'exemption accordée par l'art. 1er. de l'arrêté de S. M., en date du 21 février 1823, n. 37, qui ont pour but l'instruction générale sans aucun intérêt particulier au conseiller d'état, administrateur des contributions directes, des contributions d'entrée et de sortie et des accises, ayant soumis cette question au conseil des recettes, vient d'y répondre d'une manière affirmative, de sorte que les écoles précitées ne seront point soumises à la contribution, et que toutefois la partie du bâtiment habitée par l'instituteur ou servant à autre usage que celui de l'enseignement.

(Journal de Bruxelles)

— Un arrêté royal du 4 mai dernier, relatif au service de la milice, décide que l'acquisition de domicile d'un étranger dans ce royaume, ne dépend pas d'une résidence temporaire plus ou moins longue, ou de l'exercice d'une profession, d'un état quelconque, tels que d'élève, de domestique, de commis, d'employé de bureau ; mais qu'à l'exception de ces cas, l'acquisition d'une déclaration expresse ou d'une translation réelle de sa fortune ou de l'acquisition de propriétés immobilières dans lesquelles il aura fixé depuis un temps moral sa résidence sans interruption, l'acquisition du domicile sera considérée comme telle par la résolution de s'établir dans le pays pour un temps long, ce qui résultera soit de la circonstance d'un engagement pris comme chef et compagnon dans quelques maisons, soit de branches de commerce, fabriques ou trafics dans le royaume, ou de l'érection ou de la direction. Que s'il y avait des étrangers qu'un étranger appartint à une de ces catégories, il ne pourrait point provisoirement incorporé dans la milice, mais qu'il sera référé par les gouverneurs respectifs au ministre de l'intérieur qui, par le même arrêté, est chargé de promouvoir le doute concurrentement avec le ministre des affaires étrangères, et en cas de divergence d'opinion entre eux, de solliciter les ordres de S. M.

(Idem.)

— Le 12 de ce mois, le gouverneur du grand-duché de Luxembourg M. le conseiller d'état Willmar, a posé solennellement la première pierre du bâtiment destiné au dépôt d'étalons du grand-duché, dont la construction est ordonnée par arrêté de S. M., du 29 février dernier. Il y a eu à cette occasion, une fête brillante, qui s'est terminée par un banquet de 70 couverts, où des toasts à LL. MM. le roi des Pays-Bas et le roi de Prusse à S. Exc. le gouverneur du grand-duché, ainsi qu'à S. A. le prince de Hesse-Hombourg, ont été portés au bruit de salves d'artillerie.

Au marché de Rotterdam, du 9, le froment blanc de Zélande s'est vendu ; celui de deux et de trois années a été coté de fl. 95 à 105 ; d'une année, de fl. 165 à 180 ; le nouveau est tenu en hausse, on le vend fl. 90 à 158, selon la qualité ; les prix des autres qualités n'ont pas varié. Par suite des avis reçus de la mauvaise récolte, surtout du côté du Rhin, le seigle est en hausse de 4 fl., et il rencontre un grand débouché du Brabant, de 123 liv., se vend fl. 93 ; et celui de la Flandre française de 121 liv., fl. 96, par laste de 30 risières.

— La foire que la ville de Dinant doit à la munificence royale et qui la première tenue a eu lieu le 12 de ce mois, avait réuni 250 chevaux, 437 bêtes à cornes et 362 pores. 46 bœufs se sont vendus qu'à 110 fl. des Pays-Bas la pièce. Il s'y est trouvé grand nombre de marchands étrangers et surtout de Français, et il s'y est fait beaucoup d'affaires. Les primes ont été de 40 fr. pour le plus beau cheval, de 20 fr. pour le plus beau bœuf, la plus belle vache et le plus beau porc.

— Un M. Gibson, à Glasgow, a inventé une nouvelle sorte de chapeau imperméable à l'eau, qui n'ont point cette pesanteur qu'on reproche à ceux qu'on connaît sous cette dénomination. Toute la forme est faite de baleines, de la grosseur d'un brin de paille légèrement tressés ; le tout de la même matière entremêlés de fils de laine, on fait de carton. Le chapeau est couvert d'une toile de coton rendue imperméable, et sur cette toile colle l'étoffe de soie qui imite le feutre. L'inventeur a obtenu une patente.

— La troisième livraison de la description de Java vient de paraître à la lithographie royale de M. Jobard ; habitude que nous sommes à considérer nos colonies comme un territoire perdu dans l'espace, les lecteurs y verront, non sans étonnement, que d'immenses possessions territoriales, riches en tous les biens de la terre, ne demandent à la métropole que des bras pour les exploiter.

L'île de Java présente une étendue qui n'est guère moindre que celle du Mexique ; nous possédons à côté de Java l'île de Sumatra, qui est d'une moitié plus vaste que Java même, et qui surpasse le Pérou sous plus d'un rapport ; nous possédons en outre Bornéo riche en diamans et en mines d'or, Célèbes et tant d'autres grands domaines, dont les noms sont à peine connus parmi nous ; j'ose le dire avec la fierté qu'inspire la vérité, des esclaves ne forment point la majorité de la population de nos îles ; et elles sont cultivées et enrichies par des agriculteurs aussi libres que nous. Notre royaume des Pays-Bas, dont la population est égale à celle de la moitié de l'Europe,

pagne, surpasse de beaucoup l'Espagne par ses grandes villes, l'étendue de son commerce, la puissance de sa marine, et enfin par le haut point où est parvenue son industrie.

Nos possessions des Indes occidentales sont incontestablement supérieures à l'Amérique espagnole, aux îles Canaries et Philippines. Batavia offre bien plus de population, et un intérêt bien plus réel que la capitale du Mexique.

L'accroissement de nos colonies ajouterait à la prospérité de notre marine et de nos manufactures européennes; ainsi notre royaume des Pays-Bas est d'une importance beaucoup plus considérable qu'on ne le pense, dans la balance politique de l'Europe et dans la statistique de l'univers.

Voilà les richesses que nous fait connaître l'histoire de Java par Raffles, le même qui vient de faire un naufrage si déplorable au sortir du port; les matériaux qu'il avait rassemblés par des recherches immenses de plusieurs années, sont devenus la proie des flammes, ou ont été engloutis par les flots; si nous devons les regretter dans l'intérêt de la science peut-être n'est-il pas indifférent que l'Angleterre ignore encore long-tems les ressources de nos possessions orientales.

(Courrier des Pays-Bas.)

— La Gazette universelle continue à donner des rapports sur la prise d'Ipsara, dont les détails, bien que contradictoires, s'accordent néanmoins sur le fond, savoir: la destruction totale des habitans et de la plus grande partie de leur flotte; cette feuille contient aujourd'hui un article d'Odessa, du 23 juillet, dans lequel on lit que l'ordre du sultan au capitain-pacha de s'emparer de cette île ne portait que cette injonction laconique: *Ipsara ou ta tête*. Cet article se termine par une assertion assez singulière, c'est que le commandant d'une escadre chrétienne qui se trouve devant Smyrne aurait ordonné des réjouissances à bord de sa flotte, à l'occasion de cette victoire des Musulmans.

— Tous les journaux d'Italie déplorent la perte de l'un des plus grands médecins de l'Europe, M. le comte P. Moscati, l'un des sénateurs du royaume d'Italie, membre de la plupart des académies et des sociétés savantes, grand-croix, etc., connu par divers écrits sur les sciences physiques et médicales. On a fait la remarque que les richesses, les dignités et les honneurs n'ont jamais pu le faire renoncer à cultiver les sciences, et à pratiquer la médecine. L'amour de l'humanité et la bonté de son cœur ont toujours triomphé, chez cet homme vertueux, de l'attrait des jouissances de la vie.

— On vient de retrouver à Milan un très-beau tableau, que l'on suppose être de Raphaël, et qui représente la vierge levant le voile qui couvre l'enfant Jésus dormant, pendant que Saint-Jean-Baptiste, à genoux et rempli d'une sainte joie, le montre du doigt.

— On prétend que chacun des rédacteurs d'un journal qui s'imprime à Paris, a reçu un turban et un uniforme turc complet. Ce cadeau, assure-t-on, vient de plusieurs abonnés de la Turquie qui trouvent fort bien rédigé le journal dont il est question.

— Un Anglais, qui voyage en Egypte, donne sur les pyramides les détails suivans:

Dans le courant du jour, nous visitâmes plusieurs des excavations faites par M. Caviglia. Nous entrâmes d'abord sous une petite voûte de pierre blanche couverte d'héroglyphes; de là nous descendîmes à environ 60 pieds, dans trois appartemens souterrains, dont l'un contenait deux grands cercueils. On n'y avait trouvé que quelques petites idoles. Nous vîmes aussi une salle carrée très-curieuse, sur les murs de laquelle on voit une grande quantité de figures, c'est M. Salt qui l'a découverte. M. Caviglia est dans ce moment tout occupé d'une entreprise dont la difficulté dégoûterait tout autre que lui: il croit qu'il existe une communication souterraine entre les pyramides de Gizeh, celles de Saccara et les ruines de Memphis: les premières sont à une distance de quinze milles; les dernières un peu plus rapprochées. Il est tellement animé par l'espoir du succès, qu'il se lève avec le soleil pour aider les Arabes dans les fouilles: il les a déjà poussées jusqu'à deux ou trois cents verges sous le sable: mais il s'écoulera des années avant qu'il puisse atteindre son but. De quel enthousiasme ne faut-il pas être animé pour vivre dans ce lieu de désolation, privé de tout commerce avec la société, travaillant comme un esclave au milieu de rochers et de sables brûlans! A quelque distance de la grande pyramide est le sphinx. Il a les traits, le sein d'une femme; et le corps d'un animal. Entre les pattes était autrefois un autel: la tête est très-mutilée. Cette énorme figure est taillée dans le roc. Elle a 25 à 30 pieds de hauteur; on en mesure environ 16 depuis l'oreille jusqu'au menton.

Le corps est presque entièrement enseveli sous le sable. M. Caviglia a fait des efforts inouis pour déterrer le sein et le corps du sphinx: il y a travaillé avec ses Arabes plus de six semaines. Le vent amoncelait le sable de nouveau sur la statue à mesure qu'ils la découvraient. Un arabe Santon, ou Dervis, habite une grande salle creusée dans le roc, non loin de la grande pyramide. Il vit dans une continuelle contemplation, et ne sort que rarement de sa retraite. Il ne paraît pas s'être condamné à cette solitude par le désir de se faire passer pour saint, car il ne va jamais prêcher les tribus

arabes. Au milieu de cette existence inerte, cet homme conserve l'expression des passions, une belle tête, un œil vif et pénétrant. Le voyageur anglais alla le visiter avec M. Caviglia. Ils le trouvèrent assis à terre, les jambes croisées, et plongé dans une profonde rêverie. Il se leva en les voyant entrer, et leur offrit du café. Quel singulier rapprochement que celui de ces deux hommes, conduits dans ces déserts par deux passions si différentes et si impérieuses!

DE L'ESPAGNE.

L'Espagne poursuit le cours de ses prospérités. La camarilla et le conseil de castille trouvent, chaque jour, de nouveaux moyens d'augmenter la reconnaissance qu'elle doit à ses libérateurs... Il faut en convenir, les choses en sont venues à tel point que l'auteur de l'ordonnance d'Andujar doit déplorer lui-même les suites de son intervention. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'au milieu de l'anarchie et d'une déplorable réaction, le prince généralissime ne serait pas plus en sûreté que ses lieutenans dans ce malheureux pays. On sait par quels excès les contre-révolutionnaires ont solennisé le patron de l'Espagne; on sait que, chaque jour, on prononce des condamnations de 100 à 200 coups de fouet, de 10 et 15 ans de galères, pour quelques paroles indiscrettes, qu'on relèverait à peine ailleurs; on sait comment le décret d'amnistie se trouve à la disposition des juntas de purification, instituées pour purifier les avocats, notaires, professeurs étudiants, fonctionnaires, etc. Au lieu d'une charte qu'on leur faisait espérer, les Espagnols sont témoins, dit-on, des remontrances que la camarilla adresse au roi de Portugal pour le détourner des concessions qu'il semble disposé à faire à la nation; ils voient payer des à-comptes sur les arrérages de traitemens dus aux membres de l'inquisition: les réparations que l'on fait au palais du St. Office, à Barcelonne; l'arrestation de plusieurs prélats constitutionnels, achèvent le tableau. Voilà ce qu'on nous dit dans tous les journaux. C'en est bien assez, alors même que ces renseignements seraient incomplets.

Il est évident que le système du ministère espagnol, ou plutôt de la junte apostolique, est de ramener l'ancien régime dans toute sa pureté, c'est-à-dire ce régime sous lequel la décadence de l'Espagne a marché avec une rapidité égale à l'essor que sa prospérité avait prise sous l'empire de sa trop passagère constitution.

En relisant le commentaire que M. Benjamin Constant a commencé sur l'ouvrage de Filangieri, nous avons été tellement frappés de l'énergie et du talent avec lesquels il décrit cette décadence et les causes qui l'ont amenée, que nous n'avons pu résister au désir de mettre ce morceau sous les yeux de nos lecteurs. M. Benjamin Constant est un écrivain qui n'a nul besoin du mérite de l'à-propos; toutesfois les circonstances ajoutent plus d'intérêt encore à nos citations.

« C'est avec beaucoup de raison sans doute, dit-il, que Filangieri place au nombre des causes de la décadence de l'Espagne l'expulsion des maures et l'absurdité de plusieurs des lois commerciales qui régissent ce royaume. L'expulsion des maures est heureusement placée aujourd'hui à côté de la St-Barthélemy et de la révocation de l'édit de Nantes; et, quelle que soit l'impudeur des écrivains vendus à l'autorité, les progrès du siècle ont gagné ceci que de telles mesures, qui, renouvelées, trouveraient peut-être des complices, ne sauraient à distance rencontrer des approbateurs. »

« Néanmoins ces causes que Filangieri assigne au dépérissement d'un empire, favorisé de tous tems par sa position et son climat, et durant plusieurs siècles par une réunion unique de circonstances, ne sont que secondaires et accidentelles; ou plutôt elles sont elles-mêmes les effets d'une cause générale et permanente; je veux dire l'établissement graduel du despotisme et l'abolition de toute institution constitutionnelle. »

« L'Espagne n'est pas tombée tout-à-coup dans l'état de faiblesse et d'abaissement dans lequel cette monarchie était plongée, lorsque l'invasion de Bonaparte vint réveiller de sa stupeur un peuple généreux. Sa décadence date de la destruction de sa liberté politique et de la suppression des cortès. Peuplée autrefois de trente millions d'habitans, elle a vu sa population tomber successivement jusqu'à neuf millions. Souveraine des mers, et maîtresse d'innombrables colonies, elle a vu sa marine décheoir au point d'être inférieure à celle de l'Angleterre, de la Hollande et de la France. L'arbitre de l'Europe sous Charles-Quint, la terreur de l'Europe sous Philippe II, elle s'est vue rayée du catalogue des puissances qui, pendant les trois derniers siècles, ont disposé du destin du monde. Tout cela ne s'est pas fait en un jour; cela s'est fait par le travail opiniâtre et la pression sourde d'un gouvernement qui pesait sur l'intelligence humaine, et qui, pour n'avoir point à redouter ses sujets, paralysait leurs facultés et les retenait dans l'apathie. »

« La preuve en est que, si nous tournons nos regards vers l'Angleterre, nous apercevons chez les Anglais des lois commerciales non moins absurdes, non moins vexatoires, non moins injustes: Nous verrons dans les massacres des catholiques, surtout en Irlande, et dans les réglemens exécrables qui réduisent toute cette portion du peuple irlandais à la condition d'ilotes, le pendant de la persécution et jusqu'à

un certain point du bannissement des maures ; et pourtant l'Angleterre est restée au premier rang des nations. C'est que les institutions politiques, les discussions parlementaires, la liberté de la presse dont elle jouit, sans interruption, depuis cent vingt-six années, ont contrebalancé les vices de ses lois et de son gouvernement. L'énergie du caractère de ses habitants s'est maintenue, parce qu'ils n'ont pas été déshérités de leur participation à l'administration des affaires publiques. Cette participation donne aux citoyens un sentiment de leur importance qui entretient leur activité. »

« Que si l'on m'objectait que déjà la constitution de l'Espagne n'existait plus sous Philippe II, et que sa puissance était encore formidable, je répondrais que l'effet du despotisme n'est pas immédiat ; une nation qui a été libre et qui a dû à sa liberté le développement de ses facultés morales et industrielles, vit, quelque tems après la perte de ses droits, sur ses capitaux anciens, pour ainsi dire sur ses richesses acquises ; mais le principe reproducteur étant desséché, la génération active, éclairée, industrielle, disparaît successivement, et la génération qui la remplace tombe dans l'inertie et l'abâtardissement. »

« Si l'on m'oppose l'exemple d'autres états de l'Europe, non moins étrangers que l'Espagne à toute institution constitutionnelle, et qui cependant n'avaient pas subi la même décadence, j'expliquerai facilement cette différence, en prouvant que ces états avaient conservé une sorte de liberté incertaine et sans garantie, mais réelle dans ses résultats, bien que précaire dans sa durée. »

« L'auteur semble signaler ensuite les débats des parlements de France, et la liberté de fait, il est vrai, mais plus étendue peut-être que la liberté de droit, avec laquelle, avant la révolution, on écrivait sur les matières politiques, morales et religieuses ; il ajoute : « Mais lorsqu'il n'y a dans un pays ni liberté de la presse ni droits politiques, le peuple se détache entièrement des affaires publiques ; toute communication est rompue entre les gouvernans et les gouvernés. L'autorité, pendant quelque tems, peut regarder cela comme un avantage. Le gouvernement ne rencontre point d'obstacles : rien ne le contrarie ; mais c'est que lui seul est vivant, la nation est morte. L'opinion publique est la vie des états ; quand l'opinion publique est frappée dans son principe, les états dépérissent et tombent en dissolution. En conséquence, remarquez-le bien, depuis la découverte de l'imprimerie, certains gouvernemens ont favorisé la manifestation des opinions par le moyen de la presse. D'autres ont toléré cette manifestation, d'autres l'ont étouffée. Les nations chez lesquelles cette occupation de l'esprit a été permise, ont seules conservé la force et la vie. Celles dont les gouvernemens ont imposé silence à toute opinion, ont perdu graduellement tout caractère et toute vigueur. »

« Tel a été le sort de l'Espagne, soumise, plus qu'aucune autre contrée de l'Europe, au despotisme politique et religieux. Au moment où la liberté constitutionnelle fut ravie aux Espagnols, aucune carrière nouvelle ne s'étant offerte à l'activité de leur pensée, ils se résignèrent et s'assoupirent. L'état en porta la peine. L'arrêt de son dépérissement fut prononcé. »

« Trop souvent les dépositaires du pouvoir voudraient que leurs sujets fussent passifs pour la servitude, et actifs pour le travail, insensibles à l'esclavage et ardents à toutes les entreprises qui ne tiennent point à la politique, serfs résignés et instrumens habiles. Cette réunion de qualités contraires ne saurait durer ; il n'est pas donné à l'autorité d'endormir ou de réveiller les peuples suivant ses convenances ou ses fantaisies momentanées. La vie n'est pas une chose qu'on ôte et qu'on rend tour à tour ; les facultés de l'homme se tiennent, les lumières s'appliquent à tout : elles font faire des progrès à l'industrie, à tous les arts, à toutes les sciences, puis, analysant ces progrès, elles étendent leur propre horizon. Mais elles ont pour principe la pensée ; si vous la découragez sur elle-même, elle ne s'exercera plus sur aucun objet qu'avec langueur : l'on dirait qu'indignée de se voir repoussée de la sphère qui lui est propre, elle veut se venger par un noble suicide de l'humiliation qui lui est infligée. L'existence humaine attaquée dans son centre sent bientôt le poison s'étendre jusqu'aux parties les plus éloignées. Vous croyez n'avoir fait que la berner dans quelque liberté superflue ou lui retrancher quelque pompe inutile : votre arme empoisonnée l'a blessée au cœur. L'intelligence de l'homme ne saurait être stationnaire ; si vous ne l'arrêtez pas, elle s'avance ; si vous l'arrêtez, elle recule ; elle ne peut demeurer au même point. Il arrive donc que les gouvernemens, qui veulent tuer l'opinion et croient encourager l'intérêt, se trouvent, à leur grand regret, par une opération double et maladroite, les avoir tués tous les deux, et le mouvement s'affaiblit bientôt dans l'autorité même. La léthargie d'une nation où il n'y a point d'opinion publique se communique à son gouvernement ; n'ayant pu la tenir éveillée, il finit par s'endormir avec elle. Ainsi tout se tait, tout s'affaisse, tout dégénère, tout périt. »

« Tel fut, je le répète, le sort de l'Espagne ; et ni la beauté

du climat, ni la fertilité du sol, ni la domination des mers, ni les richesses du Nouveau-Monde, ni, ce qui est bien plus encore, les facultés imminentes de cette nation purent l'en sauver. »

« Il est si vrai que c'était le gouvernement qui pesait sur ce peuple, qu'aussitôt qu'une invasion étrangère suspendu l'action de ce gouvernement, l'énergie de la nation reparut tout entière. Ce que n'avaient pu les cabinets de Vienne, de Londres, de Paris, de Madrid, de Rome, ce qu'avaient essayé vainement l'habileté routinière de l'Autriche, l'ardeur belliqueuse de la Prusse, les Espagnols le firent sans rois, sans généraux, sans trésors, sans armées, sans vaisseaux, sans alliés, sans secours étrangers, sans pousser, non-seulement Bonaparte et la valeur française, mais la coopération docile et zélée des princes qu'il avait réduits adinis au rang de ses vassaux. »

« Des écrivains de parti ont attribué tant d'héroïsme à la religion, aux mœurs antiques, aux doctrines transmises par le pape, pendant un siècle à l'autre, et surtout à l'absence d'idées qu'ils appelaient révolutionnaires : mais la religion, les mœurs antiques, les doctrines héréditaires, n'avaient empêché la puissance espagnole de déchoir, l'industrie languir, la gloire de s'éclipser. C'est que chaque Espagnol courbé sous le joug, s'était détaché de sa propre destinée, laquelle sa volonté ne pouvait influencer. Remis en possession d'une révolution imprévue de sa part naturelle d'influence, investi du droit de défendre sa patrie et de se défendre, chaque Espagnol a senti sa force renaitre et son enthousiasme s'élever. L'absence du gouvernement rendant à tous les individus la plénitude de leurs facultés, la plénitude de ces facultés s'est aussitôt retrouvée. Aucune vertu, aucun talent n'a manqué à l'appel : tant la lutte la plus inégale est préférable à l'asservissement ! »

« Voulez-vous une preuve additionnelle de cette importante vérité ? Une fatalité déplorable a fait succéder à cette animation, à ces victimes patriotiques, une administration oppressive. Des délateurs et des courtisans, race ennemie des rois et des peuples, ont trompé un monarque qu'égarait l'expérience et que les préjugés dominaient. Soudain l'apathie, l'affaissement, le dégoût du travail, la stagnation de l'industrie, l'interruption du commerce, la chute du crédit, tous les symptômes de décadence et de ruine qui avaient signalé le déclin de l'ancienne Espagne ont reparu dans l'Espagne nouvelle de l'étranger. Cependant les causes auxquelles on prétendait rapporter ses triomphes n'avaient rien perdu de leur intensité. L'Espagne possédait et son culte exclusif et son attachement aux mœurs de ses ancêtres. Mais la liberté éteinte : elle y est revenue et déjà se rouvrent par elle les sources de prospérité. . . . »

Elle a disparu cette liberté, et ces symptômes de décadence et de ruine dont M. B. Constant fait un tableau si effrayant si vrai, reparaissent, accompagnés de tous les excès sanguinaires et fanatique réaction. *leb.*

CHARADE.

Jouer beaucoup à mon premier,
C'est souvent suivre mon dernier
Pour arriver à mon entier.

Le mot de la dernière énigme est *Fuseau*.

ÉTAT CIVIL DE LIÈGE. — Du 18 août.

Naissances : 3 garçons, 3 filles.

Décès : 1 garçon, 1 homme, 1 femme, savoir :

Jean-Bernard Domitiane, âgé de 53, écrivain, rue Tête-de-Bœuf, célibataire.

Jeannette Guerin, âgé de 34 ans, journalière, rue St-Nicolas-ancien.

Mariages 6 ; savoir : Entre

Jean-Winand Boty, cordonnier, rue Hocheporte, n. 88, et Angélique Evrad, journalière au même domicile.

Simon-Guillaume-Joseph Beckers, sans prof., rue Hors-Château, et Marie-Anne Bonameau, marchande, rue Chaussée-des-Prés.

Crétien Leku, journalier, rue Pierreuse, n. 360, et Anne-Germaine Grommert, couturière, au même domicile.

Jacques-Joseph Masset, ouv. cartier, rue Firquet, n. 49 et Barbe Masset, journalière, rue Hocheporte, n. 7.

ANNONCES.

On désire placer mille francs sur hypothèques. S'adresser rue des Célestines, N. 755 3 m. bis.

Madame veuve LEDUC, rue des Tourneurs, N. 158, seigne chez elle et en ville l'écriture, les langues française et hollandaise, pour un prix très-modéré.

Le prix de l'abonnement est de 10 francs par trimestre à Liège, et de 11-50 franco, pour les autres villes du Royaume.

Les bureaux du journal sont rue Souverain-Pont, n. 10, et chez les dames Mahoux et De Sartorius, maison joignant

On s'abonne à Bruxelles chez Berthot, libraire, Marché aux Bois, et chez tous les directeurs des postes.

Les annonces sont insérées à deux sous par ligne.